

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2022

LUTTER CONTRE LES PLASTIQUES DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA
SANTÉ - (N° 280)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 39

présenté par

M. Chenu

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, après le mot :

« financier »

insérer les mots :

« et de mesures fiscales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement complétant l'article, afin de mettre l'accent sur l'exploration des mesures de défiscalisation et autre avantage fiscal au profit des entreprises françaises et étrangères, en vue d'inciter à une transition vers la fin des plastiques dangereux pour l'environnement et la santé.